



Saint-Jean-d'Angély, le 22 juin 2026

DÉCISION DU MAIRE
N° 2026_ST_DEC24

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 2 avril 2026 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 2023_ST_DEC19 du 20 juin 2023 donnant bail à loyer, à titre professionnel à ENVOL FORMATION, d'une partie du bien immobilier situé 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély,

Considérant la demande formulée par ENVOL FORMATION relative à la diminution de surface de location,

D É C I D E

Article 1 : De conclure un avenant au bail professionnel, signé avec ENVOL FORMATION pour des locaux situés 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, à compter du 1^{er} juillet 2026.

À compter du 1^{er} juillet 2026, la surface louée par ENVOL FORMATION sera de 121 m² dont 85 m² soumis à loyer moyennant un loyer mensuel de 551,03 €.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20260622-2026_ST_DEC24-DE

AR Préfecture le 26/06/2026

et par publication dématérialisée le 26/06/2026